

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 21 TER

N° 584

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 584

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 21 TER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Aux premier et dernier alinéas de l'article L. 623-3 du même code, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « quatrième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'insertion d'un nouvel alinéa dans l'article L. 623-1 du CESEDA.